

# Éducation civique

## Thème au choix : Engagements individuels et collectifs Associations, partis politiques et syndicats.



### Séance 1 : Qu'est-ce qu'une « asso » ?

#### Document 1 : Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association (extraits)

##### Article 1

L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. [...]

##### Article 2

Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation ni déclaration préalable, mais elles ne jouiront de la capacité juridique que si elles se sont conformées aux dispositions de l'article 5. [...]

##### Article 5

Toute association qui voudra obtenir la capacité juridique [...] devra être rendue publique par les soins de ses fondateurs.

La déclaration préalable en sera faite à la préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où l'association aura son siège social. Elle fera connaître le titre et l'objet de l'association, le siège de ses établissements et les noms, professions et domiciles et nationalités de ceux qui, à un titre quelconque, sont chargés de son administration. Un exemplaire des statuts est joint à la déclaration. Il sera donné récépissé de celle-ci dans le délai de cinq jours. [...]

Source : <http://www.legifrance.gouv.fr/>

#### Document 2 : Un tissu associatif qui pèse dans la vie publique et économique

Avec un budget cumulé de l'ordre de 59 milliards d'euros, un volume d'emplois de 1 050 000 emplois en équivalents temps plein, auxquels s'ajoute le travail de 14 millions de bénévoles qui réalisent ensemble un volume de travail de l'ordre de 935 000 emplois en équivalents temps plein, le poids dans l'économie et dans la société française des quelque 1 100 000 structures qui composent le secteur associatif apparaît considérable (...)

Extrait de l'introduction du rapport *Les associations en France. Poids, profils et évolutions*. ADDES. Viviane Tchernonog - CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne

#### Document 3 : Nombre d'associations selon le secteur d'activité

	Associations sans salarié	Associations employeurs	Total (effectifs)	Ensemble (%)
Action humanitaire	35 400	5 400	40 800	3,7 %
Action sociale / Santé	88 100	35 700	123 800	11,3 %
Défense des droits et des causes	163 600	7 100	170 700	15,5 %
Éducation / Formation / Insertion	29 300	15 500	44 800	4,1 %
Sports	216 200	48 500	264 700	24,1 %
Culture	173 400	31 400	204 800	18,6 %
Loisirs et vie sociale	179 900	16 200	196 100	17,8 %
Défense des intérêts économiques, développement local	29 600	11 000	40 600	3,7 %
Autres	12 500	1 200	13 700	1,3 %
<b>Total</b>	<b>928 000</b>	<b>172 000</b>	<b>1 100 000</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquête CNRS – Matisse – Centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations – 2005 / 2006